

Gdansk déclaration finale du XIe Congrès de la FEAMC

14 septembre 2008

Déclaration finale du XIe Congrès de la FEAMC (Fédération Européenne des Associations Médicales Catholiques) Gdansk

Compte tenu de la confiance qui nous est faite en tant que médecins et défenseurs de la vie, des progrès des connaissances médicales et des technologies, et de notre compréhension toujours meilleure des besoins physiques, psychologiques, éducatifs, spirituels, religieux et existentiels de nos patients et de notre société,

- tout en étant attentifs aux dangers du relativisme éthique et de la permissivité morale de notre milieu;
- en raison des débats en cours sur la licéité de l'avortement, l'euthanasie, l'utilisation d'embryons humains pour la recherche et pour ce qu'on appelle des fins thérapeutiques, le clonage humain, la création d'embryons hybrides homme-animal, les techniques de contraception et de stérilisation, les techniques de reproduction artificielle;
- confrontés à l'assentiment silencieux selon lequel ce sont les médecins qui exécuteront ces techniques ...
- nous appuyant sur les traditions chrétiennes et la philosophie de la médecine européenne et mondiale, en dialogue avec tous les médecins qui croient en la dignité et la liberté de l'être humain.

1. Nous affirmons que les normes et les principes éthiques ont le pas sur les lois promulguées, et devraient influencer leur contenu de façon à respecter la loi naturelle et l'enseignement de l'Eglise.

2. Nous affirmons qu'en prenant les décisions quant au traitement médical des patients qui placent en nous une si grande confiance nous devrions être guidés avant tout par notre conscience. L'évaluation morale de la pratique médicale ne doit pas être fondée sur des avis superficiels ou des tendances passagères, mais sur la sensibilité d'une conscience formée selon des normes éthiques applicables à toutes les personnes, et toujours défendues par l'Eglise.

3. Afin de garantir la liberté de pratique de la profession, nous devons défendre le droit à l'objection de conscience.

4. Nous croyons que l'une des exigences de base des médecins devrait être le développement personnel continu tant du savoir-faire pratique que de la stature morale.

5. La vocation spéciale du médecin de servir la vie et la santé des autres exige une formulation claire des principes d'une éthique objective et universelle.

6. Nous affirmons que la source et la base de toutes les normes éthiques est la dignité inaliénable de la personne humaine tout au long de sa vie, de la conception à la mort naturelle.

7. De même que la dignité humaine exige la protection de la vie humaine, elle exige également une préoccupation particulière pour ses phases initiales, et le respect de la procréation humaine et la de sexualité.

8. Nous promouvons les activités qui permettent de protéger les patients des procédures qui violent leur dignité humaine :

- rejetant de manière décisive l'euthanasie, nous soutenons le développement de la médecine palliative;
- refusant l'avortement, nous souhaitons assurer une prise en charge globale appropriée de la famille et de l'enfant malade, tant avant qu'après la naissance;
- nous choisissons le traitement des affections sous-jacentes responsables de l'infertilité, et non les techniques itératives de reproduction artificielle;
- nous soutenons le développement de la recherche sur l'utilisation des cellules souches venant d'adultes et du sang de cordon ombilical, en refusant que des embryons humains soient utilisés à cette fin.

9. Nous affirmons et soulignons que l'activité médicale en ce qui concerne la manipulation génétique ou la fin de vie ne doit s'accompagner d'aucune perte intentionnelle de vie humaine.

10. Nous voulons protéger nos enfants et les jeunes de l'abandon, de l'abus sexuel, et de toute menace à leur santé ou à leur dignité. Nous devons leur assurer l'éducation appropriée pour tous les aspects de la vie.

11. Conscient du grand nombre de gens qui dans notre environnement sont soumis à une pauvreté dégradante ou exposés à l'adversité, nous soutenons la liberté traditionnelle des médecins d'apporter une aide humanitaire et charitable, particulièrement dans les secteurs négligés du monde, et sur la base de principes et de critères dépassant la stricte économie.

12. Compte tenu de la responsabilité que les médecins assurent quant à la santé et à la vie des patients, nous

sommes convaincus que la médecine devrait être pratiquée dans des conditions de dignité qui sont dues à la fois aux patients et aux médecins, et nous affirmons avec constance que, dans nos activités, le bien des patients devrait avoir priorité sur toute autre obligation.

Signé par:

- *Le président du XIe Congrès de la Fédération Européenne des Associations Médicales Catholiques*, le Pr Josef Marek (signé en son absence par le Dr François Blin)

- *Le Président de l'Association catholique des Médecins Polonais*

- *Le Secrétaire de la Fédération Européenne des Associations Médicales Catholiques*